

SI VOUS NOUS LAISSEZ GÉRER VOS BIENS, NOUS NOUS ENGAGONS À:

- organiser les visites et la sélection des locataires en tenant compte de vos critères.
- calculer le capital investi conformément à la nouvelle loi du bail à loyer
- assurer pour vous, la rédaction des baux et la réalisation des états des lieux
- louer rapidement et au meilleur prix vos biens et gérer la partie technique
- assurer que vous ne serez plus embêté par les soucis de la location



GESTION LOCATIVE / SYNDIC / LOCATION

Tél.: 26 78 28 28

E-mail: info@abrigo.lu